crcl conseil régional de la culture des laurentides
C.P. 456, 287 rue Labelle, Saint-Jérôme, Québec.
J7Z 5V2
(514) 432-2425

Mémoire présenté à

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION p.1

I- LA NECESSITE D'ASSURER LA PERMANENCE ET LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT A L'EDUCATION PERMANENTE p.2

2- LA NECESSITE DE RENDRE L'EDUCATION PERMANENTE PLUS ACCESSIBLE A LA POPULATION p.4

PRESENTATION P.5

Le conseil régional de la Culture des Laurentides s'intéresse de fort près aux travaux de la commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

En effet, le CRCL travaille depuis sa création à la prise en charge du milieu par lui-même et à son développement culturel. Et l'éducation permanente est sans doute l'un des moyens privilégiés pour y parvenir.

C'est pourquoi le conseil d'administration a mis sur pied un comité d'étude sur l'éducation permanente.

Ce comité dépose ses recommandations selon deux principes de base:

1. La nécessité d'assurer la permanence et la qualité de l'enseignement à l'éducation permanente.

2. La nécessité de rendre l'éducation permanente plus accessible à la population en général.

1. La nécessité d'assurer la permanence et la qualité de l'enseignement à l'éducation permanente.

a) Professeurs

Il y a présentement un malaise profond chez les professeurs qui est dû au manque de sécurité d'emploi, au travail à la pièce et au manque d'implication des enseignants dans le choix et la répartition de la matière enseignée.

Par ailleurs, on note parfois chez les professeurs-artisans un manque de connaissances pédagogiques qui rend plus difficile à l'élève l'assimilation de la matière.

Recommandations

1) RECONNAITRE AUX PROFESSEURS D'EDUCATION PERMANENTE LES MEMES CONDITIONS DE TRAVAIL, DROITS ET DEVOIRS QU'AUX PROFESSEURS "DE JOUR". (Salaires, congés, journées pédagogiques, caisse de retraite, participation à l'élaboration des programmes, etc.)

2) PROMOUVOIR UN SYSTEME DE BOURSES DE PERFECTIONNEMENT EN PEDAGOGIE POUR LES ARTISTES ET ARTISANS-ENSEIGNANTS.

b) Locaux

Afin de familiariser l'élève avec l'environnement de la discipline étudiée:

Recommandations

3) OFFRIR LES COURS DANS LES ATELIERS DES ARTISANS-CREATEURS.

c) Cours

Dans le domaine de la formation socio-culturelle, nous avons remarqué que les cours consistaient souvent en l'apprentissage d'une technique artisanale reproduite fidèlement et exactement par les élèves.

Et pourtant, souvent l'individu participe à ces cours afin de favoriser son propre épanouissement et sa créativité.

Recommandation

4) PREPARER LES PROFESSEURS EN SOCIO-CULTUREL A DEVELOPPER CHEZ LEURS ELEVES L'EXPRESSION DE LEUR CREATIVITE, EN PLUS DE L'APPRENTISSAGE DE LA TECHNIQUE, AFIN DE CONTRIBUER A LEUR EPANOUISSEMENT PERSONNEL.

* * * * *

2. La nécessité de rendre l'éducation permanente plus accessible à la population.

En effet, les cours offerts ne correspondent pas toujours aux besoins socio-économiques et culturels des régions ou sous-régions.

Par ailleurs, les moyens utilisés pour diffuser l'éducation permanente ne sont pas à la mesure des techniques modernes de communication. Il devient en effet de plus en plus difficile de se déplacer sur de longs trajets pour suivre des cours. De plus, il devient aussi très difficile de s'astreindre à des horaires fixes et réguliers. Sans compter qu'on laisse actuellement pour compte toute une catégorie de gens qui travaillent le soir dans le secteur touristique, secteur très important de la vie économique des Laurentides.

Recommandations

5) PREPARER LA GRILLE DES COURS EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES CULTURELS ET SOCIO-ECONOMIQUES DU MILIEU AFIN DE MIEUX RESPECTER LES PARTICULARISMES DES REGIONS ET DES MUNICIPALITES.

6) FAVORISER L'UTILISATION DES TECHNIQUES MODERNES DE DIFFUSION (vidéo cassettes, cablodiffusion, ordinateur, etc.) SUSCEPTIBLES DE FACILITER L'ACCES A L'EDUCATION PERMANENTE POUR LA POPULATION EN GENERAL.

* * * * *

conseil régional
de la
culture des laurentides
C.P. 456, 287 rue Labelle, Saint-Jérôme, Québec.
J7Z 5V2
(514) 432-2425

LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il existe dans onze (11) régions administratives du Québec onze (11) conseils régionaux de Culture. Ces conseils sont des organismes sans but lucratif subventionnés par le ministère des Affaires Culturelles du Québec et régis par un protocole d'entente avec ledit ministère.

* * * * * * * *

1. ADMINISTRATION

Ces conseils sont des corporations dirigées par des conseils d'administration composés d'intervenants culturels issus du milieu et de la région qu'ils représentent.

Vous trouverez sur la page suivante la composition du conseil d'administration du conseil régional de la Culture des Laurentides.

Le conseil répond à une assemblée générale des membres qui se tient fin mai chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRCL

ART SCENE

Théâtre	Robert Marien	comédien, pigiste
Danse	Céline Prud'Homme	professeur de ballet classique, Commission Scolaire des Laurentides, éducation des adultes
Chant et musique	Johanne Levasseur	Parolière

ENVIRONNEMENT VISUEL

Arts visuels	Tatiana Demidoff-Seguin	sculptrice
Métiers d'art	Raymond Phaneuf	Potier
Photo design	VACANT	

LETTRES

Bibliothèques	Louise Rochon	Membre du CA de la BCPOL, libraire à la Promenade St-Jovite (librairie agréée)
Librairies	Bernard LaRivière	Libraire, Librairie Communautaire des Laurentides
Littérature	Robert Soulières	Ecrivain, Commission Scolaire de St-Jérôme

PATRIMOINE

Réjean Paquin — Président Société d'Histoire Rivière du Nord, vendeur pour les Automobiles Desrosiers

AGENTS CULTURELS

Communications Industries Culturelles	Jacques Bérubé	Dir.de la programmation Vidéotron
Enseignement culturel	Solange Roy-Beaudoin	Animatrice, pigiste
Socio culturel municipal	Joanne Lajeunesse	Comité Loisirs St-Canut, responsable de famille
Autres	Gleason Théberge	Professeur de littérature et théâtre CEGEP St-Jérôme

PERSONNEL

Le personnel permanent du CRCL se compose présentement de la directrice générale, Madame Lucette Lupien et de la secrétaire, Madame Thérèse Daneault-Charbonneau.

2. FONCTIONS

Le conseil régional de la Culture des Laurentides a comme mandat général le développement culturel de la région et l'exerce à travers les fonctions suivantes: la consultation, la concertation, la régionalisation et la promotion.

2.1 La consultation

Pour développer la culture des Laurentides, le CRCL se doit de connaître les besoins, les lacunes, les projets de la région (voir d'où on vient et où on va!). C'est pourquoi sa première fonction est d'être à l'écoute de la population afin de bien la représenter.

2.2 La concertation

Travailler ensemble et mettre en commun nos ressources humaines et physiques afin de créer des hypothèses de développement culturel et de les mettre en application, voilà le deuxième volet du développement.

2.3 La régionalisation

C'est l'aspect du travail du CRCL qui concerne le plus le ministère des Affaires culturelles.

Il s'agit pour le ministère de décentraliser les pouvoirs de décision dans le but d'assurer la participation de la population à son propre développement et de rapprocher les citoyens de la prise de décision.

Pour le CRCL, ce volet consiste à établir des ententes de décentralisation avec le ministère des Affaires Culturelles et d'établir en région des mécanismes de prise en charge du processus de décision.

2.4 La promotion

Réclamé lors de l'assemblée générale annuelle comme devant sous-tendre toute action du CRCL, la promotion de la culture s'exerce par la diffusion de l'information aux membres, aux médias, et à la population en général; par la mise sur pied de projets favorisant cette promotion et par la participation du CRCL au volet culturel des organismes du milieu.

3. LE TERRITOIRE

Le CRCL couvre les Laurentides, de la rivière des Mille-Iles au Lac Saguay, du nord au sud; et de Terrebonne à Pointe-Calumet de l'est à l'ouest.

4. RESSOURCES CULTURELLES

Nous possédons un fichier d'environ 1000 entrées comprenant les professionnels de la culture et les intervenants majeurs en animation culturelle.

Le "membership" du CRCL s'établit à environ 150 intervenants culturels professionnels.

* * * * *

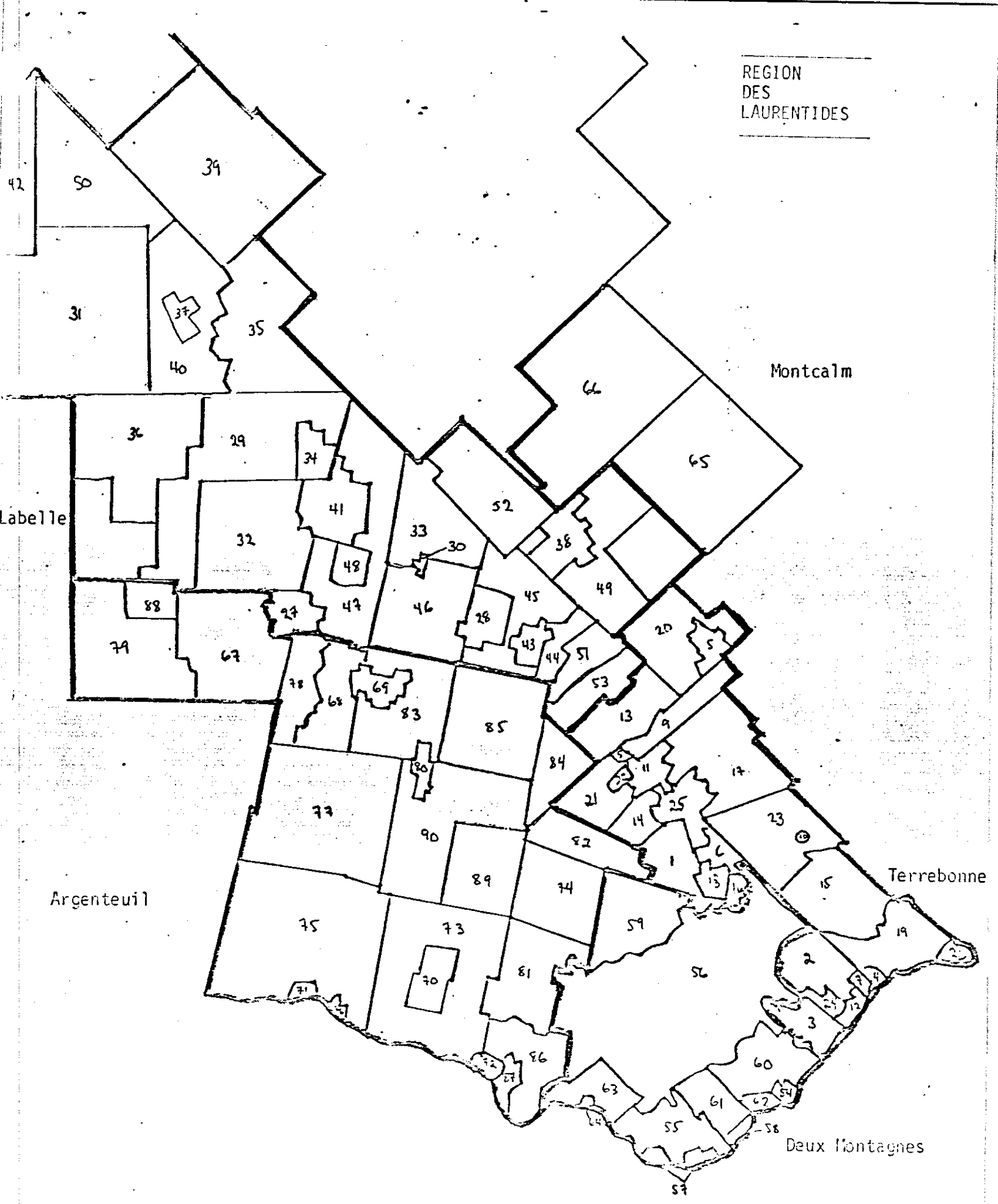
REGION
DES
LAURENTIDES
Montcalm
Labelle
Argenteuil
Terrebonne
Deux Montagnes

LISTE DES VILLES ET VILLAGES DES LAURENTIDES — Population Totale: 281,270 — 90 Municipalités

Comté de Terrebonne

1.	Bellefeuille	3,520
2.	Blainville	12,500
3.	Boisbriand	12,000
4.	Bois-des-Filion	4,470
5.	Estérel	43
6.	Lafontaine	4,520
7.	Lorraine	6,300
8.	Mont Gabriel	22
9.	Mont-Rolland	2,090
10.	New Glasgow	150
11.	Piedmont	990
12.	Rosemère	7,300
13.	Ste-Adèle	4,340
14.	Ste-Anne des Lacs	740
15.	Ste-Anne-des-Plaines	6,100
16.	St-Antoine des Laurentides	6,900
17.	St-Hippolyte	2,570
18.	St-Jérôme	24,700
19.	St-Louis-de-Terrebonne	10,000
20.	Ste-Marguerite du Lac Masson	1,610
21.	St-Sauveur Paroisse	1,110
22.	St-Sauveur des Monts	2,000
23.	Ste-Sophie de Lacorne	5,100
24.	Ste-Thérèse	18,700
25.	Prévost	3,570
26.	Terrebonne	11,800

Comté de Labelle

27.	Brébeuf	510
28.	Ivry-sur-le-lac	210
29.	Labelle	2,100
30.	Lac Carré	670
31.	Lac Nemeningue	1,380
32.	La Conception	530
33.	Lac Supérieur	480

Comté de Labelle (suite)

34.	Lac Tremblant nord	4
35.	La Macaza	520
36.	La Minerve	670
37.	L'Annonciation	2,200
38.	Lanthier	480
39.	L'Ascension	480
40.	Marchand (Canton)	1,080
41.	Mont Tremblant	590
42.	Saguay	260
43.	Ste-Agathe des monts	5,400
44.	Ste-Agathe Sud	1,130
45.	Ste-Agathe Paroisse	1,100
46.	St-Faustin	960
47.	St-Jovite Paroisse	910
48.	St-Jovite Village	3,850
49.	Ste-Lucie	500
50.	Turgeon (Canton)	900
51.	Val David	2,500
52.	Val des Lacs	460
53.	Val Morin	1,200

Comté de Deux-Montagnes

54.	Deux-Montagnes	9,500
55.	L'Annonciation (partie nord)	
56.	Mirabel	13,100
57.	Oka	2,620
58.	Pointe Calumet	2,600
59.	St-Colomban	1,850
60.	St-Eustache	23,300
61.	St-Joseph du Lac	2,050
62.	Ste-Marthe-sur-le-lac	5,500
63.	St-Placide (Paroisse)	750
64.	St-Placide Village	270

Comté de Montcalm

65.	Notre-Dame de la Merci	360
66.	St-Donat	2,560

Comté d'Argenteuil

67.	Amherst	560
68.	Arundel	600
69.	Barkmere	41
70.	Brownsburg	3,040
71.	Calumet	690
72.	Carillon	210
73.	Chatham	3,400
74.	Gore (Canton)	430
75.	Grenville (Canton)	1,790
76.	Grenville Village	1,520
77.	Harrington (Canton)	680
78.	Huberdeau	820
79.	Lac des Plages	280
80.	Lac des Seize Iles	190
81.	Lachute	11,900
82.	Mille-Isles	430
83.	Montcalm (Canton)	210
84.	Morin Heights	1,410
85.	St-Adolphe d'Howard	1,350
86.	St-André d'Argenteuil	920
87.	St-André est	1,200
88.	Suffolk et Addington	220
89.	Wentworth (Canton	220
90.	Wentworth nord	480